

## L'essentiel

### 1. L'installation de la République

La III<sup>e</sup> République, proclamée le 4 septembre 1870, met en place un programme de libéralisation politique. Les lois constitutionnelles de 1875 établissent un régime parlementaire qui garantit les libertés fondamentales. La République rassemble par des lois (lois scolaires de Jules Ferry), par des valeurs (Droits de l'homme) et par des symboles (drapeau tricolore, Marianne).

### 2. L'affirmation des principes républicains

La République doit faire face à des crises diverses, à des oppositions qui lui permettent de s'affirmer et d'enraciner ses principes et ses valeurs. L'affaire Dreyfus est ainsi un événement fondateur pour réaffirmer les principes de justice, de Droits de l'homme et de lutte contre l'antisémitisme. La loi de 1905, quant à elle, permet d'imposer le principe de laïcité.

### 3. La République et son empire colonial

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la France et les autres puissances européennes renforcent leur domination. La colonisation de nouveaux territoires permet d'accéder à des ressources importantes. Cette conquête est également le moyen d'affirmer sa puissance et de diffuser ses valeurs. Cette mission « civilisatrice » conduit à une mise sous domination des sociétés coloniales. Les profondes inégalités qui en découlent suscitent des oppositions, des contestations.

## Vocabulaire

**Anticléricalisme** : attitude politique hostile au pouvoir ou à l'influence de l'Église sur la société civile.

**Antidreyfusards** : partisans de la culpabilité de Dreyfus. Ils refusent toute révision du procès au nom du « culte de l'armée », de la cohésion nationale, le tout sur fond d'antisémitisme.

**Colonie de peuplement** : territoire vers lequel un État envoie des personnes (hommes, femmes et enfants), afin d'établir une présence durable et autonome.

**Concordat** : traité qui règle les relations entre la France et l'Église catholique, reconnue comme la religion majoritaire des Français.

**Dreyfusards** : partisans de l'innocence de Dreyfus. Ils sont associés à la défense du droit, de la justice et de la vérité.

**Laïque** : indépendante de toute appartenance religieuse.

**Libéralisation** : processus visant à donner davantage de libertés dans le domaine politique

**Liberté de conscience** : droit de tout individu de choisir ses propres valeurs ou principes, notamment religieux.

**Nationalisme** : doctrine fondée sur l'exaltation du sentiment d'appartenance à une nation.

**Protectorat** : Régime juridique, établi par traité, par lequel un État puissant, en échange de sa protection, place sous contrôle un autre État.

## Notions

**Antisémitisme** : doctrine ou attitude se caractérisant par la haine des juifs.

**Colonisation** : occupation et exploitation d'un territoire par une population qui n'en est pas originaire.

**Démocratie** : régime politique dans lequel le peuple est souverain, il détient les pouvoirs qu'il peut déléguer à des représentants par l'exercice du vote.

**Laïcité** : principe politique qui garantit la liberté de conscience, la liberté religieuse et la neutralité de l'État.

**Libertés fondamentales** : ensemble des droits ou libertés essentiels pour l'individu, assurés dans un État de droit et une démocratie.

**République** : régime politique dans lequel la loi s'applique à tous sans exception et où la fonction de chef de l'État n'est pas héréditaire.

**Société coloniale** : organisation sociale dans laquelle les ressortissants de la puissance colonisatrice assurent les fonctions de direction et d'encadrement et créent ainsi des rapports inégaux entre les communautés ethniques.

## Acteurs clés



**Jules Ferry**  
(1832-1893)

Avocat, député républicain, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts il développe les grandes lois scolaires.



**Léon Gambetta**  
(1838-1882)

Avocat, fervent opposant au régime impérial, il participe à la journée du 4 septembre 1870 qui proclame la III<sup>e</sup> République.



**Jean Jaurès**  
(1859-1914)

Philosophe, journaliste, député, l'un des principaux organisateurs du mouvement socialiste.



**Georges Clemenceau**  
(1841-1929)

Médecin, député radical et président du Conseil de 1906 à 1909 et de 1917 à 1919.



**Aristide Briand**  
(1862-1932)

Avocat, député socialiste, rapporteur de la loi sur la séparation des Églises et de l'État en 1905.



**Émile Zola**  
(1840-1902)

Écrivain français, il s'engage dans la défense de Dreyfus et publie en janvier 1898 un article, « J'accuse...! », dans L'Aurore pour lequel il est condamné.